

L'UGSEL Nationale propose une formation à la fonction de jeunes officiels, ayant déjà suivi une formation de jeunes officiels dans leur comité ou territoire

**Du Mercredi 6 décembre 2023 à partir de 12h00**

**Au vendredi 8 décembre 2023 jusqu'à 12h00**

Au CREPS Centre Val de Loire

48 Avenue du Maréchal JUIN – 18000 BOURGES

**CELA CONCERNE LES ELEVES, FILLES ET GARÇONS**

- Scolarisés dans un établissement dont l'Association Sportive est affiliée à l'UGSEL et licenciés à l'UGSEL à la date du stage
- Motivés par la fonction de juge
- En classe de /4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup>/1<sup>ère</sup>/ Term

**DURANT CETTE FORMATION SERONT ABORDES :**

- Le règlement général
- Feuilles de score/ Vocabulaire d'arbitre/
- Arbitrage en individuel et en équipe
- QCM

**A L'ISSUE DE CE STAGE :**

Une évaluation théorique et pratique sera faite. Ils seront éventuellement sollicités pour officier lors des championnats nationaux UGSEL.

Une certification UGSEL sera délivrée en fin de formation relative à l'évaluation écrite et pratique.

**L'ENSEIGNEMENT EST DISPENSE PAR DES MEMBRES EXPERTS DE LA COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE DE BADMINTON**

**DUREE DE LA FORMATION :**

- Début : Mercredi 6 décembre à partir de 12h00
- Fin : Vendredi 8 décembre 2022 à 12h00

**POUR S'INSCRIRE :**

- Remplir le questionnaire via ce lien : **CLIQUER**



Tous les champs obligatoires doivent être correctement renseignés. La date limite d'envoi de la candidature est fixée pour le **jeudi 16 novembre 2023**

**Patricia PETIT**

Responsable technique des compétitions sports collectifs

En charge du suivi des jeunes officiels

277 rue saint Jacques - 75240 PARIS CEDEX 05

06 03 44 31 24 [p-petit@ugsel.org](mailto:p-petit@ugsel.org)

**L'effectif sera maximum de 36 jeunes :**

- 2 participants par territoire, ayant suivi une formation régionale. Les quotas non répartis seront distribués aux territoires ayant participé l'an passé.

Une confirmation de participation au stage sera adressée aux candidats retenus.

#### **PRISE EN CHARGE ET REGLEMENT DU STAGE**

**Une participation aux frais** d'hébergement et de restauration de **70 €** est demandée et devra être jointe à la confirmation d'inscription. La photocopie de la licence devra être fournie lors du stage. L'UGSEL Nationale se réserve le droit de ne pas retenir les candidats dont la participation n'aura pas été réglée avant l'ouverture du stage. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de justificatifs.

#### **TRANSPORT**

**Chaque stagiaire est attendu entre 12h et 12h30 le mercredi 6 décembre 2023** au centre de formation CREPS CVL

**Chaque stagiaire est libéré à 12h00 le 8 décembre 2023** au centre de formation CREPS CVL (possibilité de prendre le train au départ de Bourges à 13h)

Chaque stagiaire devra prévoir son mode de transport. (À préciser sur la confirmation de participation)

Le bus de ville ligne A ou B au départ de la gare SNCF de BOURGES (l'arrêt est sur votre droite, en sortant de la gare) et le terminus de ces deux lignes est : CREPS CVL. Vous êtes arrivés au centre de formation. Idem pour le retour.(bus gratuit)

Nous restons, ainsi que votre professeur d'EPS référent, disponibles pour toutes précisions complémentaires.

Les billets de train doivent être réservés en fonction des horaires début et fin de stage. Il n'y aura aucune prise en charge de transport en dehors de ces horaires.

**Patricia PETIT**

Responsable technique des compétitions sports collectifs

En charge du suivi des jeunes officiels

277 rue saint Jacques -75240 PARIS CEDEX05

06 03 44 31 24 [p-petit@ugsel.org](mailto:p-petit@ugsel.org)